



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohza MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

**Etaient absents :** **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Maryse MILLET **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Nancray :** M. Daniel RÔLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

#### Procurations de vote :

**Mandants :** H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), J.M. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

**Mandataires :** N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, J.F. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, J.M. GIRERD, J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN

**Délibération n°2013/002254**

**Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

## Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

**Commission : Questions diverses**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 juin 2013, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### **I. En matière financière**

#### Régie de recettes

Signature le 20 juin 2013 d'une décision modificative n°5 relative à la régie de recettes liée à l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage et des groupes de grands passages.

Signature le 9 juillet 2013 d'une décision modificative n°8 relative à la régie et aux sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transports auprès des usagers.

Signature le 9 juillet 2013 d'une décision modificative n°3 relative à la régie de recettes liée à l'encaissement des amendes.

#### Conventions d'indemnisation

Signature de 10 conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 86 500 € et sur propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway.

### **II. En matière de marchés publics**

#### Halte fluviale de Deluz - Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de l'opération de restructuration d'un bâtiment

Titulaire : Groupement cabinet LHOMME/ BLONDEAU

Montant : 16 919 € HT

#### Halte fluviale de Deluz - Restructuration d'un bâtiment - Mission CT

Titulaire : Bureau Alpes Contrôle

Montant : 2 812,5 € HT

#### Halte fluviale de Deluz - Restructuration d'un bâtiment - Mission SPS

Titulaire : PMM

Montant : 1 760 € HT

Travaux d'aménagement du parking de la halte ferroviaire d'Ecole

Lot n°1 : Terrassement, voirie, réseaux

Titulaire : Groupement ROGER MARTIN / Roger CUENOT

Montant : 44 7451,90 € HT

Lot n°2 : Espaces Verts

Titulaire : FCE

Montant : 24 711 € HT

Lot n°3 : Eclairage public

Titulaire : BOUYGUES Energie et Services

Montant : 24 473 € HT

Portes de Vesoul et zone des Marnières - Déconstruction de 3 maisons - Travaux

Titulaire : PBTP Démolition

Montant : 58 250 € HT

Portes de Vesoul et zone des Marnières - Déconstruction de 3 maisons - Coordination SPS

Titulaire : DP Expertise

Montant : 920 € HT

Evaluation environnementale du PDU de l'agglomération bisontine

Titulaire : Mosaïque Environnement

Montant : 24 000 € HT (dont 6 962,50 € HT pour la tranche ferme et 17 037,50 € HT pour la tranche conditionnelle)

Fourniture et pose de sanitaires fixes et/ou salle de repos raccordés aux réseaux pour des terminus de ligne de bus

Lot n°1 : Fourniture et pose de sanitaires simples raccordés

Titulaire : Clear Channel

Montant : 64 000 € HT (maximum sur 3 ans)

Lot n°2 : Fourniture et pose de sanitaires avec petite salle de repos

Titulaire : ITS/GMI

Montant : 120 000 € HT (maximum sur 3 ans)

Lot n°3 : Fourniture et pose de sanitaires avec moyenne et grande salle de repos

Titulaire : Algéco

Montant : 65 000 € HT (maximum sur 3 ans)

Lot n°4 : Fourniture et pose de sanitaires avec petite salle de repos

Titulaire : ITS/GMI

Montant : 20 000 € HT (maximum sur 3 ans)

Diagnostique de 1 500 à 6 000 points lumineux d'éclairage public des communes du Grand Besançon

Titulaire : Noctabene

Montant : 77 159 € HT

Familles actives pour le climat - Visite d'un expert au domicile des familles pour des conseils avant travaux

Titulaire : Hélianthé

Montant : 42 850 € HT

Levés de plans avec une précision correspondant à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> sur l'Agglomération de Besançon

Titulaire : Société BEC21

Montant : 40 000 € HT minimum et 125 000 € HT maximum (sur un an, reconductible 2 fois)



Avenant n°5 - Lot n°8 « ventilation, chauffage, plomberie » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Art et de la culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 11/02/2010

Titulaire : IMHOFF

Montant initial : 2 310 733,12 € HT

Objet de l'avenant n°5 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation et portant sur les éléments suivants : reprise du réseau d'eau pluviale / vidoir en toiture / ventilation de locaux à risques / habillage des descentes d'eau pluviale / suppression des miroirs / fourniture d'un compteur d'eau / finition des locaux techniques.

Incidence financière : + 7 720,05 € HT, soit une augmentation de 4,80 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°2 - Lot n°9 « Electricité, courants forts, courants faibles » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Art et de la culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 11/02/2010

Titulaire : EIFFAGE ENERGIE

Montant initial : 1 597 905,79 € HT

Objet de l'avenant n°2 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation et portant sur les éléments suivants : prises pour auditorium / prises triphasées / adaptations prestations / éclairage vide-sanitaire / colonnes dans l'open space / ruban led de l'auditorium / gradateur salle d'art dramatique / suppression du portique anti-vol / sécurisation des espaces d'attente

Incidence financière : + 23 893,28 € HT, soit une augmentation de 2,50 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°2 - Lot n°13 « Peinture, revêtement de sols souples, bétons cirés, chape » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Art et de la culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 10/02/2010

Titulaire : Société Bisontine de Peinture

Montant initial : 1 326 032,25 € HT

Objet de l'avenant n°2 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation et portant sur les éléments suivants : peinture des radiateurs / modification de la moquette dans les salles de percussions / aménagement de l'atelier des artistes

Incidence financière : + 7 235,56 € HT, soit une augmentation de 3,14 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°1 - Lot n°14 « Métallerie, serrurerie » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Art et de la culture et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 09/02/2010

Titulaire : SODEX OBLIGER

Montant initial : 767 067,25 € HT

Objet de l'avenant n°2 : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation et portant sur les éléments suivants : prolongement de l'escalier donnant accès à la toiture / modification du châssis au CRR / escalier métallique pour accès à la toiture / garde-corps mezzanine du foyer / habillage et embrasements / modification des châssis au FRAC / store d'occultation / support et suspentes / butées de la porte livraison du FRAC / FRAC - arceaux de protection / FRAC et CRR - Modifications et compléments

Incidence financière : + 34 682 € HT, soit une augmentation de 4,52 % du montant initial du marché

### **III. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances**

#### Dépôts de plainte

Dépôt de plainte le 31 juillet 2013 pour des incendies de containers d'apport volontaire de récupération du verre.

Dépôt de plainte le 8 août 2013 pour dégradations d'un abri bus.

Dépôt de plainte le 22 août 2013 pour dégradations de conteneurs aériens

#### Indemnisations

Acceptation d'une indemnisation de COVEA RISKS, d'un montant de 9 636,93 €, relative au sinistre survenu en décembre 2012 à TEMIS provoqué par des infiltrations d'eau.

#### Pourvoi en cassation

Dépôt d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat le 8 août 2013 contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy en date du 10 juin 2013, dans le cadre du recours pour excès de pouvoir déposé par les Associations Besançon Renouveau et autres, contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le - 7 OCT. 2013